

---

Soutien à la promotion et à la mise en œuvre des Plans de  
Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) en Région  
Bretagne

-

Plan d'actions 2024

-

**Bilan de l'enquête « état des lieux régional des démarches  
PGSSE engagées par les Personnes Responsables de la  
Production et/ou de la Distribution de l'Eau en Bretagne »**

**Avril 2024**

---

## Contexte

Les réglementations européenne et française rendent désormais obligatoire la mise en place des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) par les collectivités gestionnaires de l'eau potable. Un PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine, depuis la zone où l'eau est prélevée jusqu'au robinet du consommateur.

Les PGSSE devront être mis en œuvre par les Personnes Responsables de la Production et/ou de la Distribution en Bretagne (PRPDE) avant le **12 juillet 2027 pour la partie « ressource en eau »** et avant le **12 janvier 2029 pour l'ensemble du réseau d'eau potable jusqu'au robinet du consommateur (partie réseau public)**.

Dans ce contexte, l'Agence Régionale de Santé Bretagne, avec l'appui du pôle Aquanova (anciennement HYDREOS), **accompagne les PRPDE bretonnes dans le déploiement de leur PGSSE.**

Afin de mieux comprendre les besoins et attentes des collectivités territoriales dans ce domaine, et pour développer des modalités d'accompagnement adaptées, un questionnaire (retrouvé en [Annexe 1](#)) a été envoyé par l'ARS Bretagne à la totalité des PRPDE du territoire (soit 170 PRPDE en 2024). Les résultats ci-dessous constituent une photographie à avril 2024 de l'état d'avancement du déploiement des PGSSE en Bretagne.

Une présentation des résultats de cette enquête a été réalisée lors du webinar « Premiers pas pour engager un PGSSE en Bretagne » le 28 mai 2024, et est disponible en rediffusion sur le site de l'ARS.

## Table des matières

Contexte.....	2
I Analyse du panel de répondants .....	3
II Etat des lieux des connaissances sur les PGSSE .....	7
III Déploiement des PGSSE en Bretagne .....	9
IV Besoins des collectivités pour la réalisation du PGSSE .....	11
Conclusion .....	12
Annexes.....	13

## ----- Exploitation des résultats -----

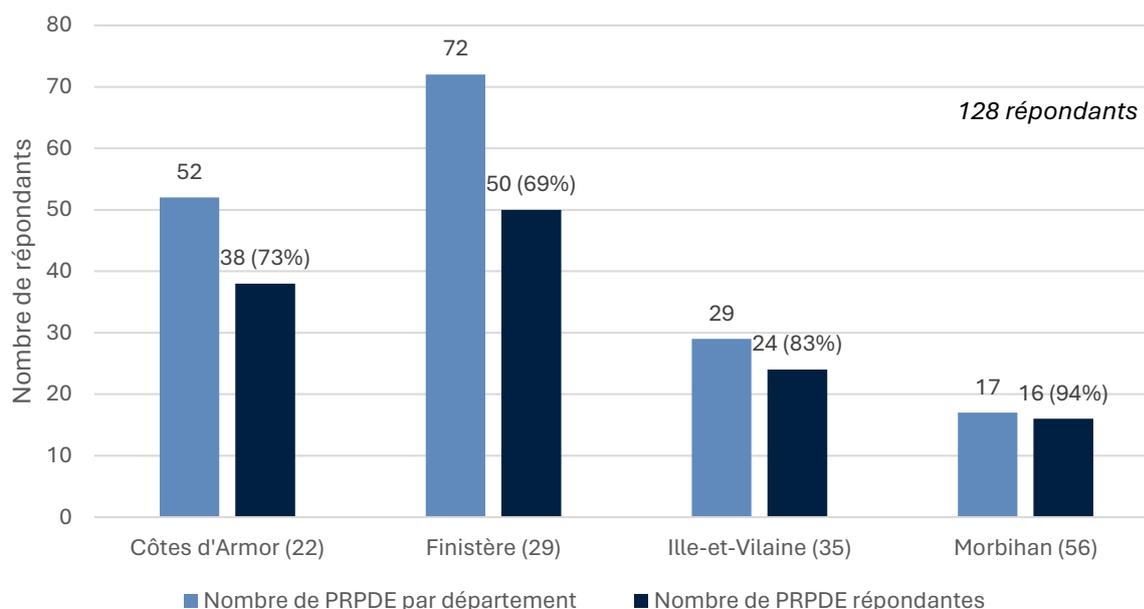
### I. Analyse du panel de répondants

Le questionnaire a été envoyé par courriel par l'ARS Bretagne à l'ensemble des PRPDE bretonnes. Pour maximiser le nombre de réponses, des relances ciblées ont été réalisées auprès des PRPDE n'ayant pas encore répondu.

Au total, 82 réponses ont été collectées en un mois (avril 2024) représentant 128 PRPDE, soit un taux de réponse de 72 % (en effet, certaines réponses de délégués ou maîtres d'ouvrage couvrent plusieurs UDI, donc plusieurs collectivités). Pour Aquanova, le taux de réponse est élevé pour ce type d'enquête. Les distributions des répondants par département ainsi qu'en fonction de la population desservie sont illustrées dans les *Figures 1, 2 et 3*.

A noter que le nombre de réponses comptabilisées est précisé pour chacune des figures.

Figure 1 : distribution des répondants par département



Des collectivités de tous les départements bretons sont représentées parmi les répondants. Les départements avec les taux de réponse les moins élevés (Côtes-d'Armor et Finistère) concordent avec les départements avec le plus de collectivités.

Les *Figures 2 et 3* présentent la distribution des répondants en fonction de la population desservie, au niveau régional, puis au niveau départemental.

Figure 2 : distribution régionale des répondants en fonction de la population desservie (en nombre d'habitants)

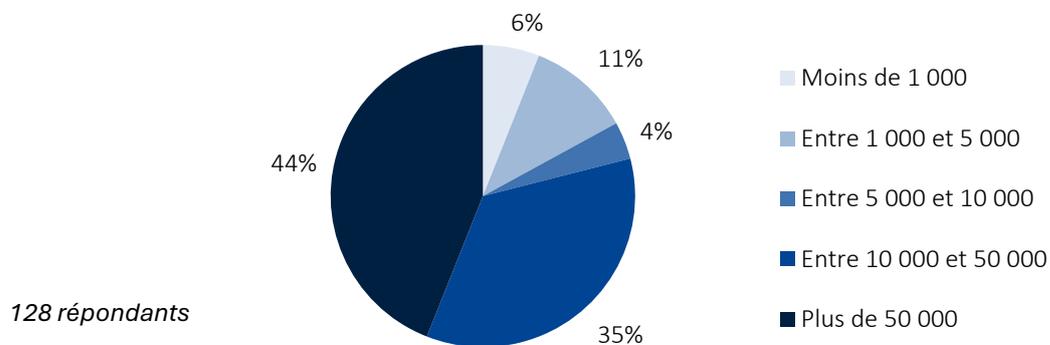
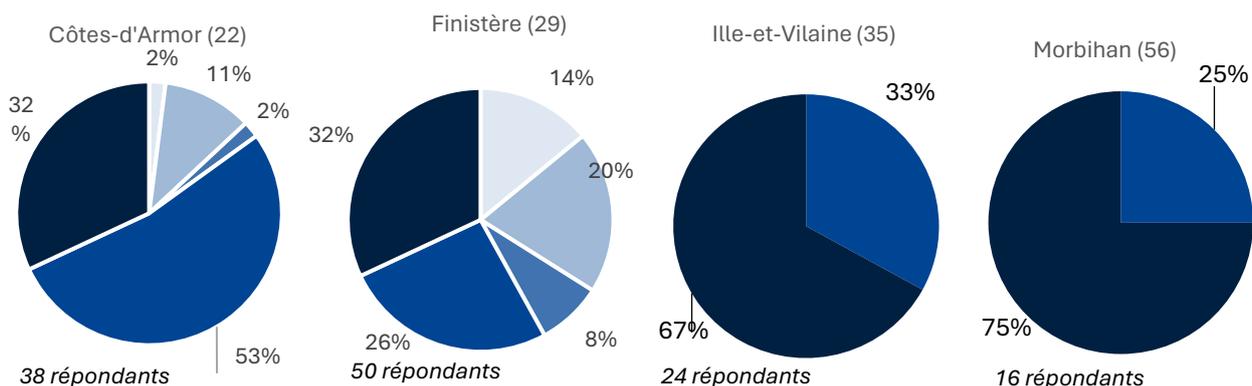


Figure 3 : distribution par département des répondants en fonction de la population desservie (en nombre d'habitants)



Toutes les tailles des collectivités sont représentées parmi les répondants. Les  $\frac{3}{4}$  des collectivités répondantes sont de grosses collectivités - de plus de 10 000 habitants - avec une majorité de très grosses collectivités - desservant plus de 50 000 habitants. Les collectivités les plus petites (desservant moins de 10 000 habitants) représentent moins d'un  $\frac{1}{4}$  des répondants.

A l'échelle départementale, L'Ille-et-Vilaine et le Morbihan sont composés presque exclusivement par de grosses collectivités desservant plus de 10 000 habitants. Les plus petites collectivités proviennent principalement du Finistère et des Côtes-d'Armor.

Les *Figures 4 et 5* présentent la répartition des modes de distribution de l'eau des répondants, au niveau régional, puis au niveau départemental.

Figure 4 : Mode de distribution de l'eau des répondants au niveau régional

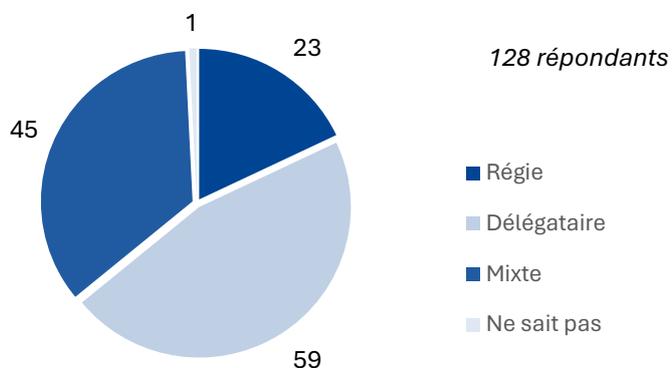
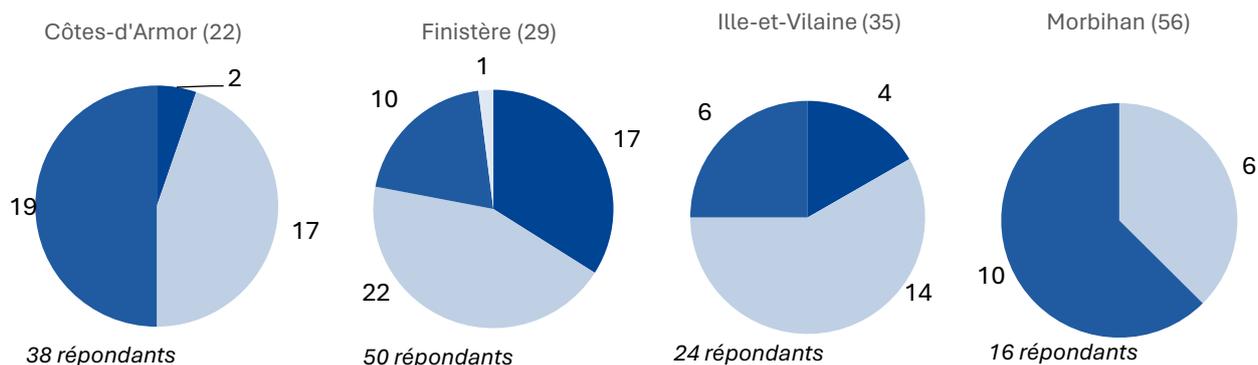


Figure 5 : Mode de distribution de l'eau des répondants par département



La *Figure 4* fait ressortir que plus de  $\frac{3}{4}$  des répondants font appel à un délégataire pour tout ou partie de leur structure. Par ailleurs, 23 répondants gèrent l'eau en régie. Pour Aquanova, il pourrait ainsi être opportun lors d'un événement de sensibilisation d'aborder la question de l'engagement du délégataire dans la réalisation du projet de PGSSE et l'importance de la collectivité qui doit rester pilote du projet.

La répartition de la distribution de l'eau des répondants par département permet de constater que la plupart des régies proviennent du Finistère. Quatre d'entre elles proviennent d'Ille-et-Vilaine et deux des Côtes-d'Armor.

Les *Figures 6 et 7* présentent la répartition des champs de compétence de l'eau que les répondants recouvrent, au niveau régional, puis au niveau départemental.

Figure 6 : Champs de compétence des répondants au niveau régional

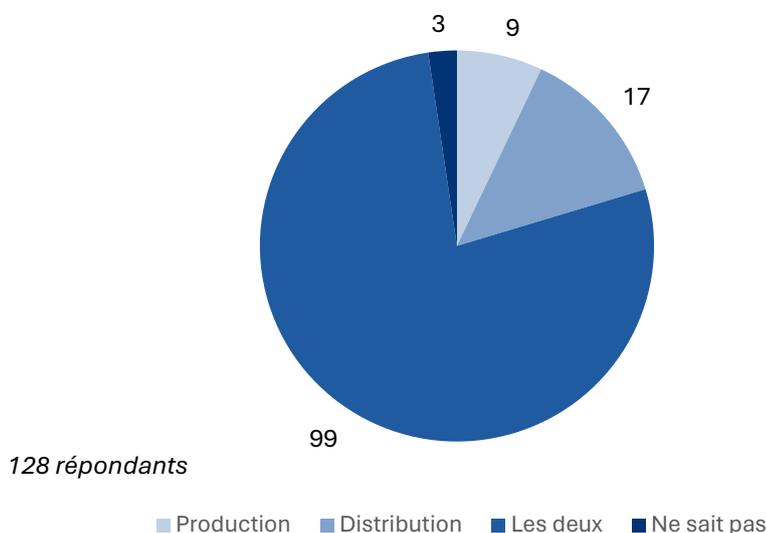
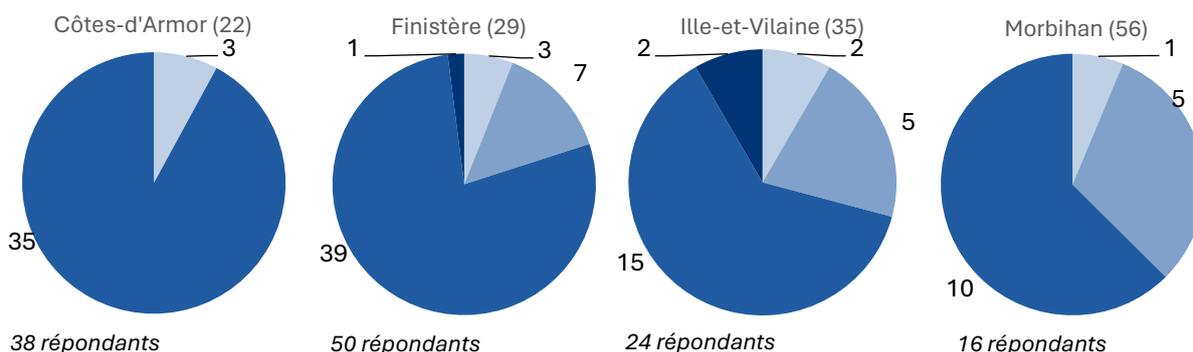


Figure 7 : champs de compétences des répondants par département



La *Figure 6* met en évidence que  $\frac{3}{4}$  des répondants sont concernés à la fois par la production et la distribution et devront donc réaliser un PGSSE complet. Plusieurs répondants ne sont concernés que par l'un ou l'autre des deux types de PGSSE. Cette configuration nécessitera des concertations entre les structures responsables de la production et de la distribution lors de la réalisation du PGSSE. Pour Aquanova, il sera intéressant de choisir des retours d'expérience présentant ces différents cas de figure lors des événements de sensibilisation.

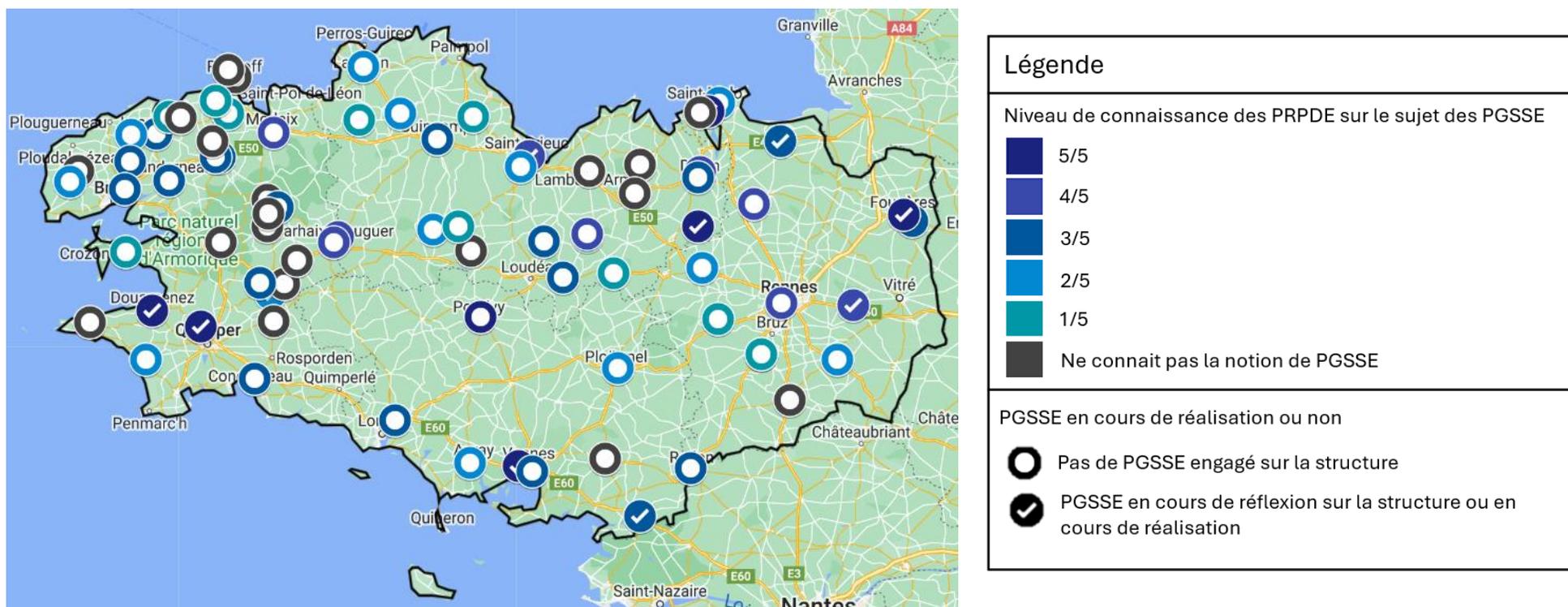
La répartition par département du champ de compétence des répondants permet de constater que tous les départements bretons sont concernés par des structures pratiquant uniquement la production et/ou la distribution de l'eau.

## II. Etat des lieux des connaissances sur les PGSSE

Les 101 répondants étaient invités à s'auto-évaluer sur leur niveau de connaissance du PGSSE.

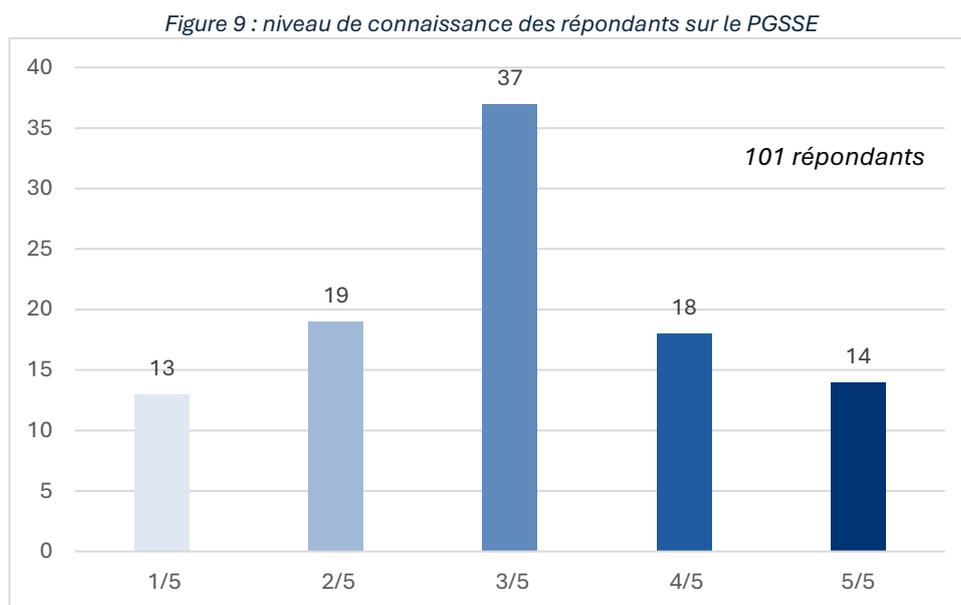
La *Figure 8* représente une cartographie des 82 répondants, avec leur niveau de connaissance, et l'engagement du PGSSE. Cette cartographie est consultable en ligne<sup>1</sup>.

Figure 8 : cartographie des répondants de l'enquête « état des lieux régional à avril 2024 des démarches PGSSE engagées par les PRPDE en Bretagne »



<sup>1</sup> La *Figure 8* est consultable en ligne via ce lien : <https://www.google.com/maps/d/edit?mid=1TjKjldcZ7O1qmxFp9kr07gmsP8BpcXc&usp=sharing>

Les niveaux de connaissance des répondants sont retrouvés dans la *Figure 9*.



Le questionnaire fait ressortir un premier constat : 79 % des répondants (soit 101 répondants sur 128) ont indiqué connaître la notion de PGSSE.

La *Figure 9* présente la répartition des répondants en fonction de la note qu'ils ont attribuée à leur connaissance des PGSSE (note sur 5 avec 1/5 = la notion de PGSSE est inconnue, ..., 5/5 = bonne connaissance de ce qu'est un PGSSE et de la méthodologie associée). En moyenne, les répondants ont attribué la note de 3/5 à leur connaissance des PGSSE. Ce résultat est très encourageant car les collectivités semblent s'être déjà intéressées au sujet des PGSSE.

Sept d'entre elles indiquent même avoir une parfaite connaissance du sujet. Ces structures ont par ailleurs toutes indiqué avoir commencé l'élaboration du PGSSE, sauf une.

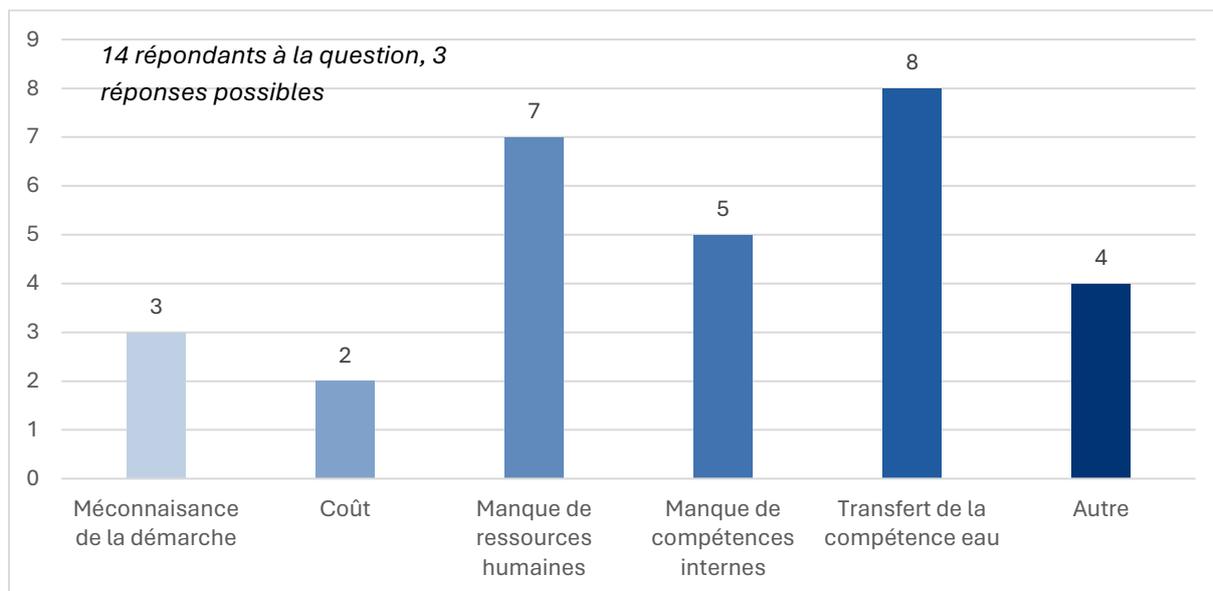
### III. Déploiement des PGSSE en Bretagne

Le questionnaire a permis d'identifier 14 collectivités qui ont démarré la réalisation de leur PGSSE. Pour Aquanova, ces collectivités pourront être sollicitées pour la présentation de retour d'expérience lors des futurs événements de sensibilisation.

A noter que les structures qui ont indiqué faire appel à un bureau d'études sont des collectivités de grande taille. Le coût de ces prestations peut être un frein pour les plus petites structures.

Pour ce qui est des répondants n'ayant pas encore démarré leur PGSSE, 30 semblent avoir en tête l'obligation réglementaire puisqu'ils ont indiqué avoir prévu de se lancer dans la réalisation du PGSSE prochainement. Il reste donc 14 répondants qui n'ont pas décidé de démarrer un PGSSE dans le futur. Plusieurs raisons sont avancées par ces répondants pour expliquer cette réticence, présentées en *Figure 10*.

Figure 10 : raisons avancées par les répondants qui ne souhaitent pas se lancer dans un PGSSE



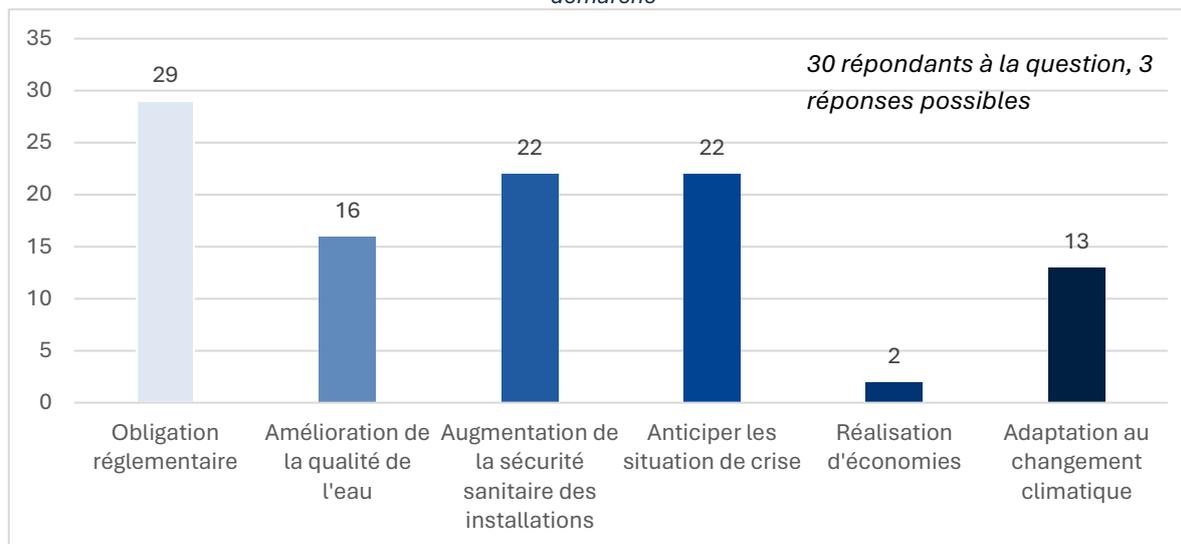
La raison principale avancée par les répondants qui ne souhaitent pas s'engager dans un PGSSE est le transfert futur de la compétence eau (loi NOTRe du 7 août 2015). Mais le manque de ressources humaines et le manque de compétences internes sont également des raisons citées plusieurs fois par les répondants. Dans les « autres » réponses, on retrouve :

- En attente du groupe de travail ARS (2 fois)
- Le calendrier n'impose pas de réaliser l'étude en 2024
- Respecter les délais réglementaires

Les répondants ayant indiqué la réponse « autre » semblent tout de même vouloir réaliser un PGSSE prochainement.

La *Figure 11* présente les motivations des répondants à démarrer un PGSSE.

*Figure 11 : motivation des répondants qui n'ont pas encore démarré leur PGSSE à se lancer prochainement dans la démarche*

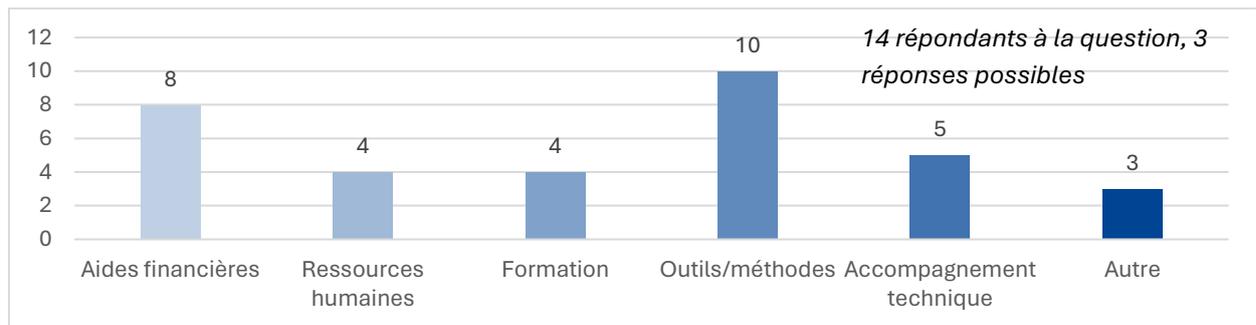


22 répondants voient les PGSSE comme un outil pour améliorer la sécurité sanitaire des ouvrages et pour anticiper les situations de crise. La raison principale qui pousse les répondants à envisager la réalisation d'un PGSSE reste l'obligation réglementaire. Pour Aquanova, l'un des objectifs des événements de sensibilisation sera de rappeler qu'au-delà de l'obligation réglementaire, le PGSSE permet de sécuriser et d'améliorer le système de production et de distribution de l'eau potable.

## IV. Besoins des collectivités pour la réalisation du PGSSE

Les 14 répondants qui ont d'ores et déjà démarré un PGSSE étaient invités à indiquer leur besoin pour poursuivre la réalisation du PGSSE (cf *Figure 12*).

*Figure 12 : besoin des répondants pour la poursuite de la réalisation de leur PGSSE*

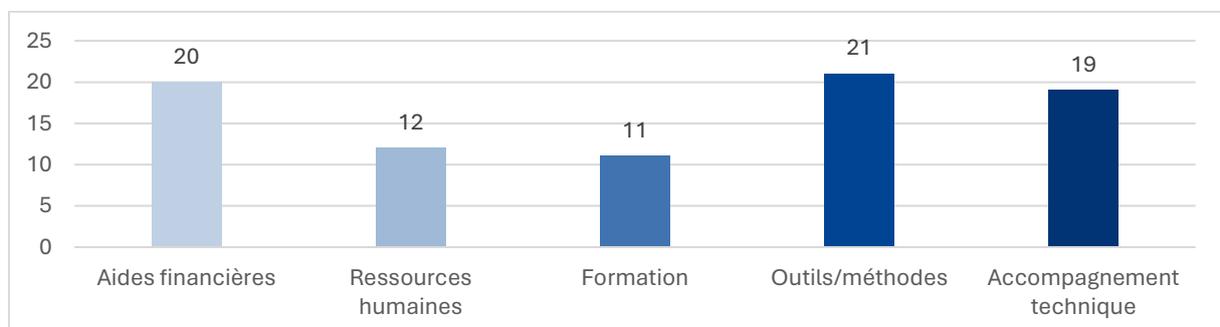


Le besoin qui ressort principalement est un besoin d'outils/méthodes. Le guide Astee est un premier outil pour répondre à ce besoin. Le kit PGSSE, disponible sur le site de l'ARS, permettra également de proposer une série d'outils aux collectivités. Le besoin d'aides financières concerne 8 des 14 répondants. Les personnes qui ont indiqué avoir d'autres besoins ont précisé :

- Accompagnement sur le volet Ressource : faciliter l'accès aux données nécessaires / assurer une cohérence des politiques publiques dans les zones de captages / définir la notion de points de prélèvements sensibles
- Echanges avec d'autres structures pour confronter les méthodes et les approches
- Conseils et travail collaboratif avec d'autres structures

La même question des besoins pour réaliser un PGSSE a été posée aux répondants qui avaient indiqué vouloir commencer un PGSSE prochainement.

*Figure 13 : besoin des répondants pour le démarrage de la réalisation de leur PGSSE*



Les mêmes besoins d'outils/méthodes et d'aides financières ressortent pour les répondants qui vont démarrer un PGSSE. 53% déclarent également avoir besoin d'un accompagnement technique.

## Conclusion

L'enquête, déployée auprès des PRPDE bretonnes, avait comme objectifs de recueillir l'état d'avancement des PGSSE, les besoins et les attentes des collectivités. Réalisée en avril 2024, 72 % des PRPDE ont répondu à l'enquête (82 réponses). Celle-ci offre ainsi une bonne visibilité sur les premières tendances en matière de PGSSE en Bretagne. Elle permet de dresser un premier état des lieux, qui pourra être de nouveau réalisé dans quelque temps pour suivre l'évolution du déploiement des PGSSE en Bretagne et l'évolution des besoins des collectivités pour la réalisation de ces PGSSE.

Les PGSSE semblent ne pas être un sujet nouveau pour la plupart des collectivités qui sont déjà informées sur le sujet. Quelques-unes indiquent même avoir une très bonne connaissance du sujet. Pour la plupart, l'ARS et les partenaires régionaux apporteront, chacun dans leur domaine de compétence, des clarifications méthodologiques, des précisions réglementaires et favoriseront des partages d'expérience afin de faire évoluer les collectivités bretonnes dans leur maîtrise du sujet des PGSSE.

De manière générale, les collectivités ne semblent pas avoir décidé de se lancer avant le démarrage de l'action d'accompagnement de l'ARS. Cependant 14 collectivités ont lancé des PGSSE sur leur structure ou une partie de leur structure. Ces collectivités pourront être invitées à partager leur expérience avec les autres PRPDE.

# Annexe

## Annexe 1 : illustration de l'arborescence du questionnaire envoyé aux PRPDE bretonnes

Merci de remplir un questionnaire par PRPDE :

1) ORGANISME :

2) FONCTION :

3) NOM :

4) PRENOM :

5) ADRESSE MAIL :

6) TELEPHONE :

7) DEPARTEMENT :

- Côtes-d'Armor (22)
- Finistère (29)
- Ille-et-Vilaine (35)
- Morbihan (56)

8) Quel est le mode d'exploitation du service d'eau potable ?

- Régie
- Délégataire
- Mixte
- Autre (précisez)

9) Quel est votre champ de compétence ?

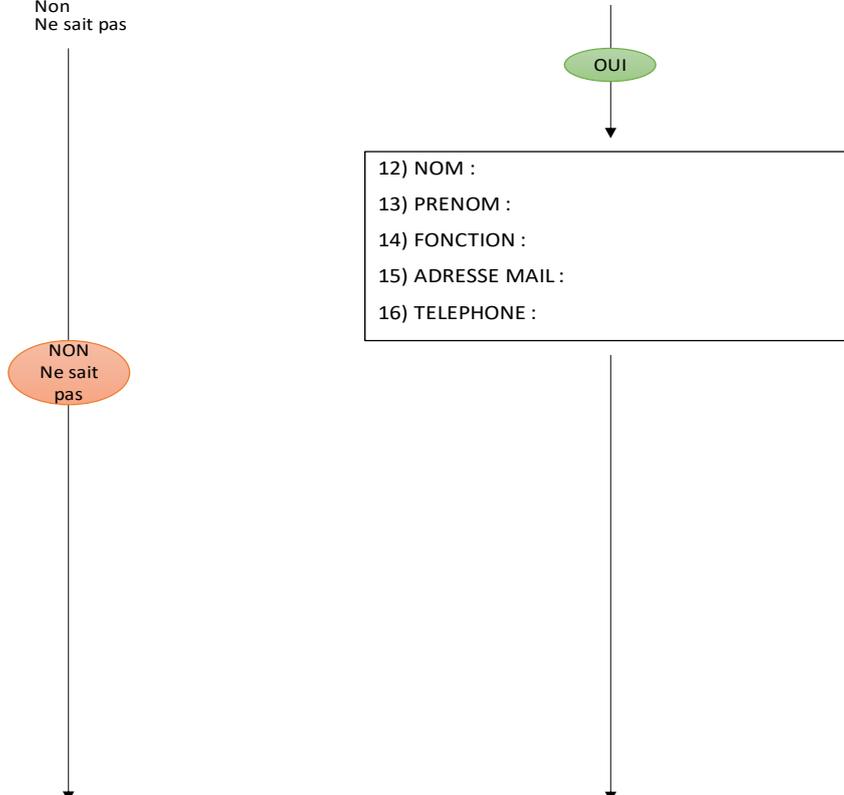
- Production
- Distribution
- Les deux

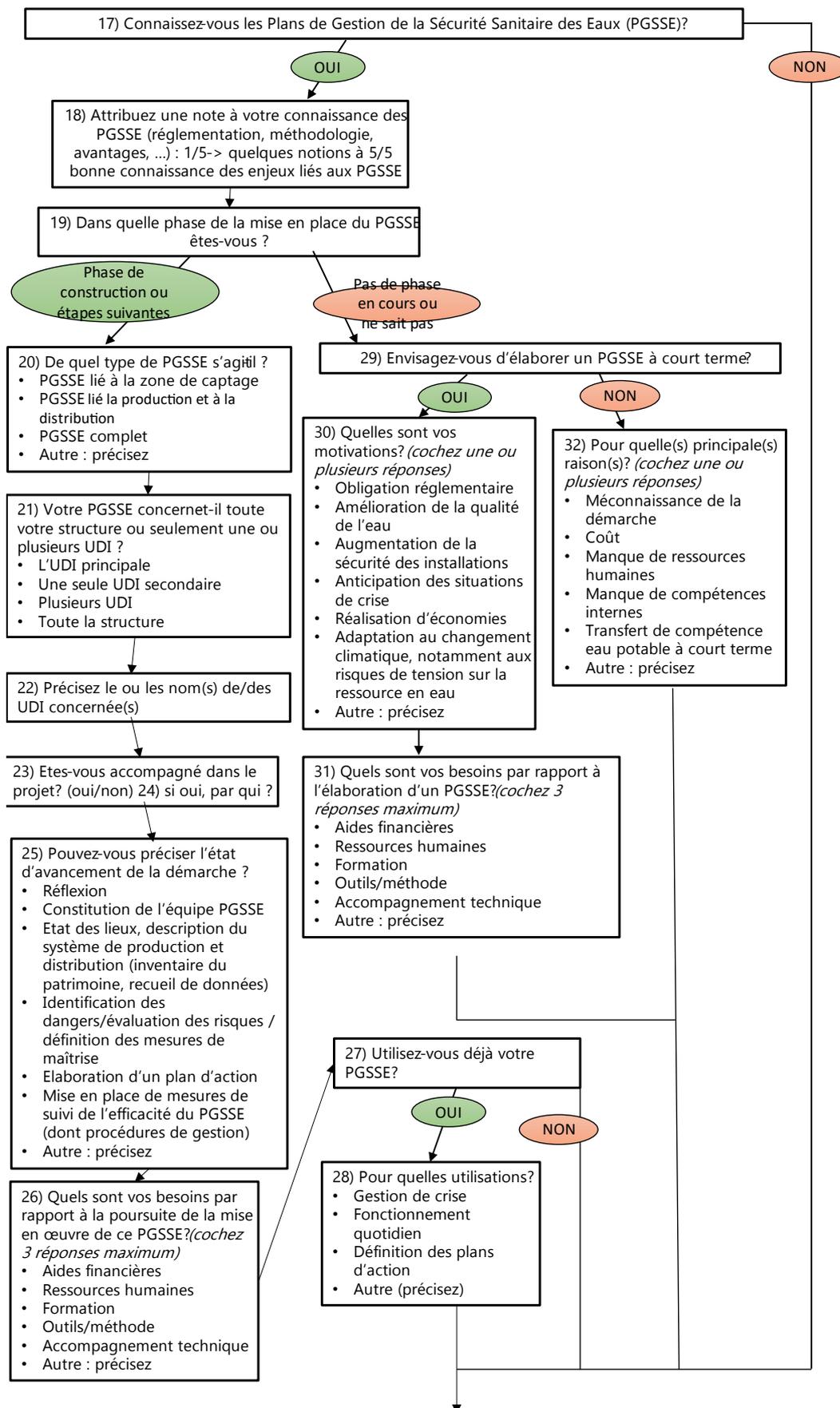
10) Combien d'habitants sont alimentés en eau potable par votre entité ? (ordre de grandeur)

- Moins de 1 000
- Entre 1 000 et 5 000
- Entre 5 000 et 10 000
- Entre 10 000 et 50 000
- Plus de 50 000

11) Y a-t-il ou y aura-t-il une personne référente pour le sujet des PGSSE dans votre structure ?

- Oui, ses coordonnées sont les mêmes que ci-dessus
- Oui, mais ses coordonnées sont différentes de celles-ci-dessus
- Non
- Ne sait pas





**33) Information complémentaire que vous souhaitez porter à l'attention de l'ARS dans le cadre de l'accompagnement au déploiement des PGSSE**

**Données personnelles et RGPD**

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Aquanova à des fins de gestion administrative, de contact, de statistiques et de communication pour les actions Bretagne. Celles-ci seront conservées pour une durée maximale de 3 ans. Ces informations ne seront jamais vendues, prêtées ou partagées avec d'autres tiers. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, contactez [chloe.cavrot@hydreosfr](mailto:chloe.cavrot@hydreosfr)